



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 11
7 décembre 2022

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président
Manuel Vinet, Maxence Desmas, Jérémy Jannault
Assiste : Isabelle Perrette

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 10 du 30.11.2022.

2. Challenge U12

Premier tour (12 novembre et 10 décembre 2022)

La Commission acte la réduction du nombre d'équipes en finalité départementale des Challenges U12 et U13 Espoirs Crédit Agricole Niveaux 1 et 2.

En conséquence, à l'issue des deux journées,

Les 4 équipes classées quatrièmes ayant obtenu le moins bon classement et les 7 équipes classées cinquièmes soit 11 équipes sont basculées en **Coupe Foot5 U13 pour le prochain tour prévu le 14 janvier 2023.**

3. Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 Masculin

- **Niveau 2**

La Commission complète le précédent PV et précise qu'à l'issue du 2^e tour prévu ce 10 décembre 2022, Sont qualifiées pour le 2^e tour du Challenge Espoirs Crédit Agricole U13 – Niveau 2 : 2 premiers de chaque groupe sur 4, les 18 meilleures équipes classées troisièmes soit 88 équipes.

Le solde des équipes soient 17 équipes classées troisièmes et 35 équipes classées quatrièmes sont « basculées » en Coupe Foot5 U13 soit 52 équipes.

4. Festival Foot U13 « Pitch » Féminin

48 équipes sont inscrites

La Commission prépare le premier tour qualificatif qui se déroulera le 4 février 2023.
Le second tour est prévu le 4 mars 2023.

- **Finale départementale**

La finalité départementale se déroulera 8 avril 2023 avec 16 équipes en même temps que la finalité masculine.

5. Coupes Foot5

U13 Masculins

63 équipes issues du Challenge U12 (11) et du Challenge U13 Espoirs Crédit Agricole Niveau 2 (52) participeront au premier tour qui se déroulera le 14 janvier 2023. Le deuxième tour avec 16 équipes se déroulera le 4 février 2023. La finalité départementale est prévue le samedi 22 avril 2023 sur un site resté à déterminer.

U13 Féminines

15 équipes sont engagées pour le premier tour qui se déroulera le 4 mars 2023.
La finalité départementale est prévue le samedi 22 avril 2023 sur un site resté à déterminer.

6. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

7. Feuilles de match

- **Renvoi des feuilles de match**

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Match n° 25429289 Nantes La Mellinet 2 / Thouaré Us 2 U13 D1 Masculin groupe D du 26.11.2022

La Commission a réclamé la feuille de match,

Vu la feuille de match reçue,

Vu le courriel du club de Nantes La Mellinet,

Vu les articles 139, 139 bis et 141 des Règlements Généraux,

En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022

En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,

La Commission constate que :

- Aucune feuille de match n'a été complétée par le club de Thouaré Us
- Le dirigeant de Thouaré Us ne disposait pas des éléments nécessaires pour participer à la rencontre
- La feuille de match a été complétée par Nantes La Mellinet
- Le score final était de 7 buts pour Nantes La Mellinet et 2 buts pour Thouaré Us

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 7 buts à l'équipe 2 du club de Thouaré Us pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Nantes La Mellinet
- D'imputer une amende de 60 € au club de Thouaré Us pour absence de justificatifs pour les licenciés

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



La secrétaire,
Isabelle Perrette

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 3 U13 Masculin / 2	M	514478	Getigne Boussay Fc 2	FM 25429711	59317.1 03/12/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	G	502086	Chateaubriant AI 3	FM 25429849	59453.1 03/12/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	H	550364	Gj Des Forges 3	FM 25442449	60312.1 03/12/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	I	516989	Suce Sur Erdre Jge 4	FM 25429879	59483.1 03/12/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	L	544923	Nantes Don Bosco 3	FM 25429924	59528.1 03/12/2022
Départemental 4 U13 Masculin / 2	O	502448	Clisson Etoile 3	FM 25429969	59574.1 03/12/2022
Départemental 1 U13 Masculin / 2	B	560489	St Joachim Fc Briere 1	FM 25429250	58868.1 03/12/2022

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	20639356	Match :	59091.1	Départemental 2 U13 Masculin / 2		Groupe I			596
Date :	29/11/2022		03/12/2022	513122 Sorinieres Elan F 2	-	582222	St Sebastien Fc 2		
Personne :							Club :	513122 ELAN SORINIERES FOOTBALL	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20639873	Match :	59063.1	Départemental 2 U13 Masculin / 2		Groupe G			593
Date :	30/11/2022		03/12/2022	518479 Bouaye Fc 2	-	513858	La Chapelle Ac Chap 3		
Personne :							Club :	518479 F.C. BOUAYE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20639874	Match :	59421.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe E			624
Date :	30/11/2022		03/12/2022	518734 Plesse Dresny Es 3	-	521036	Pontchateau St Guill 3		
Personne :							Club :	518734 ENT.S. DRESNY PLESSE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20639875	Match :	59437.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2		Groupe F			621
Date :	30/11/2022		03/12/2022	501979 Coueron Chabossiere 3	-	517367	Heric Fc 3		
Personne :							Club :	501979 COUERON CHABOSSIERE FOOTBALL CLUB	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20639882	Match :	59649.1	Départemental 1 U12 Masculin / 2		Groupe A			636
Date :	30/11/2022		03/12/2022	548228 La Roche Blanche Cot 21	-	521036	Pontchateau St Guill 21		
Personne :							Club :	548228 LES COTEAUX DE LA ROCHE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20639886	Match :	58748.1	Elite Accès Ligue U13 / 2		Groupe A			574
Date :	30/11/2022		04/12/2022	502138 Thouare Us 1	-	501904	Nantes Fc 2		
Personne :							Club :	501904 F.C. NANTES	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20640674	Match :	59333.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2		Groupe N			613
Date :	01/12/2022		03/12/2022	513122 Sorinieres Elan F 3	-	509217	Vertou Ussa 4		
Personne :							Club :	513122 ELAN SORINIERES FOOTBALL	
Motif :	02	Retard modification horaire/date					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire					07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20641548	Match :	58868.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2		Groupe B			580
Date :	02/12/2022		03/12/2022	501945 Pornichet Es 1	-	560489	St Joachim Fc Briere 1		
Personne :							Club :	560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					07/12/2022	07/12/2022	35,00€

Dossier :	20641602	Match :	59528.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe L	632		
Date :	02/12/2022	03/12/2022	544923	Nantes Don Bosco 3	- 553174	Nantes St Joseph Por 2		
Personne :						Club :	544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20641779	Match :	59574.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe O	634		
Date :	02/12/2022	03/12/2022	502448	Clisson Etoile 3	- 502518	Vallet Es 3		
Personne :						Club :	502448 ET. DE CLISSON	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20661351	Match :	59317.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe M	616		
Date :	05/12/2022	03/12/2022	560160	Bouguenais Foot 2	- 514478	Getigne Boussay Fc 2		
Personne :						Club :	514478 F.C. GETIGNE BOUSSAY	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20661353	Match :	59483.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe I	630		
Date :	05/12/2022	03/12/2022	580423	Gj Loireauxence Vair 5	- 516989	Suce Sur Erdre Jge 4		
Personne :						Club :	516989 J. GARDE DE L'ERDRE SUCE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20661363	Match :	60312.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe H	622		
Date :	05/12/2022	03/12/2022	581315	Oudon Couffe Fc 2	- 550364	Gj Des Forges 3		
Personne :						Club :	550364 GJ MOISDON FORGES AUVERNE	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20664395	Match :	59453.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe G	618		
Date :	08/12/2022	03/12/2022	518484	Gj Vay Marsac 2	- 502086	Chateaubriant Al 3		
Personne :						Club :	502086 AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT	
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait				07/12/2022	07/12/2022	35,00€
Dossier :	20691281	Match :	58895.1	Départemental 1 U13 Masculin / 2	Groupe D	581		
Date :	22/12/2022	26/11/2022	500041	Nantes La Mellinet 2	- 502138	Thouare Us 2		
Personne :						Club :	502138 U.S. THOUARENNE	
Motif :	26	Manque licence jeunes				Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	26	Amende : Manque licence jeunes				07/12/2022	07/12/2022	60,00€